

# [ TRANSITIONS COLLECTIVES ]



## FICHE REPÈRE

Projet de Transitions collectives

### SALARIÉ ÉLIGIBLE



## **Le dispositif “Transitions collectives” s’adresse aux salariés du secteur privé. Pour pouvoir bénéficier du financement, le salarié volontaire doit remplir les conditions suivantes :**

### **ÊTRE EN CDI**

Ancienneté d’au moins 24 mois consécutifs ou non, en qualité de salarié, dont 12 mois dans l’entreprise, quel que soit la nature des contrats de travail successifs. (non concerné par une décision de rupture de contrat de travail).



### **ÊTRE EN CDD**

Ancienneté d’au moins 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, quel que soit la nature des contrats successifs, au cours des 5 dernières années dont 4 mois, consécutifs ou non, en CDD au cours des 12 derniers mois.



### **ÊTRE EN INTERIM**

Ancienneté d’au moins 1 600 heures travaillées dans la branche, dont 600 heures dans l’entreprise de travail temporaire, dans laquelle est déposée la demande du congé. L’ancienneté s’apprécie, toutes missions confondues, sur une période de 18 mois. Pour le salarié titulaire d’un contrat de travail à durée indéterminée, les périodes sans exécution de mission sont prises en compte pour le calcul de l’ancienneté.



## **Pour être éligible le salarié doit également :**

- » Bénéficier d'un accompagnement par un Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP) faisant suite à l'accord de type GEPP identifiant l'emploi fragilisé.
- » Réaliser une action de positionnement préalable auprès d'un prestataire de formation afin d'identifier ses acquis professionnels permettant d'adapter la durée du parcours de formation.
- » Obtenir une autorisation d'absence auprès de son employeur dans le respect des règles de procédure.
- » Pouvoir fournir un document attestant de l'engagement commun de l'employeur et du salarié dans la démarche de Transitions collectives.
- » Obtenir l'accord de son employeur à financer le reste à charge le cas échéant



Contact mail : [transco@transitionspro-normandie.fr](mailto:transco@transitionspro-normandie.fr)  
Personne ressource sur le dispositif :  
Jennifer LANDRON : 02.31.46.16.12